

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX

1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT



Objet : Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Subvention sollicitée par Périgord Habitat pour l'aménagement de 4 logements sociaux - Bâtiments A Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix Chamiers (NPNRU)

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du 4 février 2021 relative au règlement d'intervention de l'agglomération en faveur du logement social,

Vu la délibération du 16 juillet 2020 du conseil communautaire déléguant au Président l'accord de subventions aux organismes de logements sociaux dans le respect des principes définis par le conseil communautaire,

Considérant que l'opération de Périgord Habitat répond aux critères du dispositif de soutien au logement social par l'agglomération, à savoir :

- Une localisation privilégiée, à proximité, des services, des commerces et du réseau Péribus ,
- Une transformation de 4 locaux commerciaux en 4 logements sociaux en rez-de-chaussée, adaptés aux personnes à mobilité réduite(NPNRU)

Considérant que, conformément au règlement d'intervention de l'agglomération, la commune de Coulounieix-Chamiers, par délibération du 27 juillet 2020, soutient également l'aménagement de ces 4 logements adaptés avec une subvention équivalente à celle de l'agglomération, soit 6 000 €,

DECIDE :

Article 1er : d'accorder une subvention de 1 500 € par logement, conformément à l'avenant 1 à la convention NPNRU signé le 10 décembre 2020, soit une subvention totale de 6 000 €.

Fait à Périgueux, le **29 AVR. 2021**

Pour le Président et par délégation,
le Vice-Président,


Christian LECOMTE

Annexe 1 : fiche descriptive de l'opération

Aménagement de 4 logements sociaux – Bâtiment A de la Cité Jacqueline Auriol à Coulounieix-Chamiers – Périgord Habitat

- Cette opération est située proximité des services et des commerces. Les logements sont également à proximité immédiate des arrêts Péribus.
- Les logements visés sont partie intégrante de l'opération de renouvellement urbain du quartier de Chamiers pour laquelle une convention a été signée avec l'ANRU en juin 2019 et son avenant en décembre 2020.
- L'opération consiste en la transformation de 4 unités commerciales, situées en rez-de-chaussée du bâtiment, en 4 logements sociaux adaptés aux personnes à mobilité réduite. Afin de favoriser la mixité sociale sur ce quartier à forte, les 4 logements visés sont agréés en PLS (loyers sociaux les plus élevés). Les 4 appartements devront de type 2, principalement dédiés à des personnes seules ou des couples.
- Au-delà des aménagements spécifiques liés à l'accueil de personnes à mobilité réduite, les 4 logements visés bénéficieront du programme de rénovation thermique lié au projet de renouvellement urbain sur ce bâtiment, à savoir l'isolation de la façade par l'extérieur, l'installation de chaudières gaz individuelles à basse consommation, etc.
- Les loyers prévisionnels seront les suivants :

Type de logements	Forme	Nombre de logements			Surfaces habitables (m2)	Loyer mensuel (€)	
		PLS		TOTAL		PLS	
T2	Collectif	4		4	48,5	340	
	TOTAL	4		4			

- Le plan de financement prévisionnel de l'opération est le suivant :

	Dépenses		Ressources
Travaux	199 878 €	Prêt CDC	130 265 €
Honoraires	36 971 €	CA Grand Périgueux	6 000 €
		Conseil Départemental	20 000 €
		Commune de Coulounieix-Chamiers	6 000 €
		Fonds Propres	74 581 €
TOTAL	236 846 €	TOTAL	236 846 €